



LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

03 AVR. 2019

597

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 avril 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi qu'à Madame la Ministre de la Culture.

Depuis 2016, année au cours de laquelle le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) a quitté son ancien siège au château de Sanem dont l'État est le propriétaire depuis 1972, l'édifice n'a plus d'occupant et attend sa réaffectation.

En effet, dans un premier temps après la libération des lieux, il était question d'une installation de l'Institut Paul Bocuse au château de Sanem. Ce projet n'ayant pas abouti, la Secrétaire d'État au Ministère de l'Économie a annoncé en mars 2018 le projet d'y implanter un institut de formation continue pour les métiers de la gastronomie et de l'hospitalité. D'après les dires de la Secrétaire d'État, une telle offre serait complémentaire à celle de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg et permettrait « de proposer une formation continue en matière de gastronomie de pointe, en adéquation avec les attentes et les besoins des restaurateurs luxembourgeois et de leurs clients. »

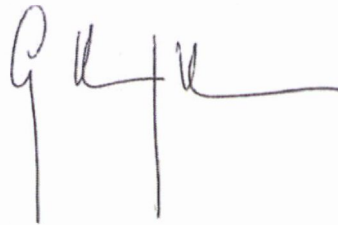
Dès lors, j'aimerais poser à Monsieur le Ministre des Finances, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi qu'à Madame la Ministre de la Culture les questions suivantes :

- Le projet de l'implantation d'un institut de formation continue pour les métiers de la gastronomie et de l'hospitalité dans le château de Sanem est-il toujours d'actualité ?
- Dans l'affirmative, où le projet en est-il ? Dans quels délais le projet sera-t-il réalisé ?
- Dans la négative, et considérant qu'une inoccupation du château prolongée risque d'engendrer des dommages irréversibles au niveau de la structure du

bâtiment, est-ce que le gouvernement a un autre projet pour la future affectation du château ? Lequel ?

- Le château de Sanem pourrait également se prêter à des manifestations dans le cadre de l'année de Capitale européenne de la culture Esch2022. Le gouvernement partage-t-il cet avis et, dans l'affirmative, dans quelle mesure envisage-t-il de mettre le château à disposition dudit événement ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Georges Engel  
Député

**Réponse commune de Monsieur le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Culture, Sam Tanson, à la question parlementaire n° 597 du 3 avril 2019 de Monsieur le Député Georges Engel concernant le projet au château de Sanem**

Le projet auquel se réfère l'honorable Député et visant à implanter un institut de formation continue pour les métiers de la gastronomie et de l'hospitalité a en effet été évoqué lors de la législature précédente par la Secrétaire d'État au Ministère de l'Économie. Lors d'une réunion entre le Ministère de l'Économie, en particulier la Direction générale des Classes moyennes, et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, il a été retenu qu'au préalable une analyse approfondie devrait être effectuée ensemble avec le secteur de l'Horesca sur les besoins en formation de ce dernier. En fonction des résultats de cette analyse, une offre idoine en formation continue pourra être définie et la structure adéquate envisagée.